

jsl L'eau du robinet est conforme pour 93% des habitants

Le 20 avril dernier, l'association UFC Que Choisir, en collaboration avec Générations Futures, a publié la 4e édition de sa carte interactive sur la qualité de l'eau du robinet. En Saône-et-Loire, 93 % des consommateurs du département ont accès à une eau dite "conforme".

Par Rodolphe DAVID - 20:15 - Temps de lecture : 5 min

🗨️ | 📄 | Vu 182 fois



« On voit apparaître des progrès mais le chemin est encore long. » En charge des dossiers environnementaux à l'association UFC Que Choisir de Saône-et-Loire avec Denise Lespinasse, Catherine Castaing note une amélioration de la qualité de l'eau du robinet dans le département. Même si le travail n'est pas terminé.

Réalisée entre janvier 2019 et décembre 2020, l'étude menée par l'association (*lire par ailleurs*) qui a réactualisé la **carte interactive**, a mis en lumière que 93 % des Saône-et-Loiriens jouissaient d'une eau dite "conforme". Un chiffre légèrement plus bas que la moyenne nationale (98 %). Malgré tout, plusieurs villes et villages sont colorés en orange (médiocre). « Il y a une très bonne qualité dans les villes parce qu'elles ont plus de capacités financières pour traiter l'eau lorsqu'elle pose des problèmes. Les communes rurales sont plus touchées par les contaminations. En tête desquelles on retrouve les pesticides », repère Denise Lespinasse. « Toutes les régions d'agriculture intensive sont touchées par ce problème de pesticides. On a beaucoup de vignobles et de vergers donc on retrouve des herbicides, insecticides et fongicides dans notre eau. On n'est pas parmi les pires départements, mais pas parmi les meilleurs non plus », juge Catherine Castaing.

40 000 habitants boivent une eau non conforme

À l'heure actuelle, 7 % des habitants du département reçoivent une eau polluée en pesticides, d'après l'association. « C'est beaucoup trop », clame Denise Lespinasse. Dans le détail, cinq réseaux qui alimentent 30 communes sont non conformes. Cela concerne Cuiseaux, le Mâconnais Beaujolais, le Nord de Chalon, la région de Sennecey et le secteur de Saint-Rémy. Ce qui représente en tout 40 000 habitants. « Bien qu'elle soit traitée, cette eau n'est pas conforme en ce qui concerne les pesticides », rappelle Denise Lespinasse. En cause, l'agriculture intensive même si « une amélioration est notable et la pratique commence à changer dans le département », pour Catherine Castaing.

À l'inverse, les nitrates ont bien reculé dans l'eau du département. « En nitrates, on s'est amélioré. D'autres départements ont encore beaucoup de travail à faire. Mais l'amélioration reste fragile. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus de nitrates, mais que leur présence est inférieure à 50 mg/l qui est la limite de qualité. L'amélioration s'explique par les mesures prises en amont en ce qui concerne la protection des captages et plus particulièrement des captages prioritaires avec les mesures prises grâce au programme d'action », se félicite Denise Lespinasse. Par ailleurs, des contaminations au nickel, cuivre et chlorure de vinyle sont observées dans certaines communes, causées par des canalisations anciennes ou abîmées.

Des chiffres globalement satisfaisants pour la Saône-et-Loire mais qui restent tout de même à pondérer pour UFC Que Choisir. En cause, toujours, l'absence de liste de pesticides à rechercher.

Des recherches incomplètes

« **L'arrêté ministériel de 2007**, qui a été modifié depuis, parle de pesticides individuels ou de pesticides totaux mais ne fournit pas une liste de molécules à rechercher », déplore Catherine Castaing. « Il y a 750 molécules à rechercher avec les produits de dégradation en supplément mais l'État, par le biais des Agences régionales de santé, cible quelques molécules en fonction des territoires. S'il y a un nombre trop faible de molécules recherchées, on ne peut pas garantir qu'il n'y a pas de pesticides. En Saône-et-Loire, en moyenne 190 molécules différentes sont recherchées mais l'échelle entre les communes varie de 48 et 344, toutes les molécules ne sont pas recherchées à chaque fois. »

Les perturbateurs endocriniens, nouveau fléau

Omniprésents dans l'environnement, les perturbateurs endocriniens s'invitent depuis plusieurs années dans l'eau du robinet. « Ces molécules ont des formes très proches de nos hormones », explique Catherine Castaing, de l'association UFC Que Choisir de Saône-et-Loire. « La réglementation européenne interdit en théorie les pesticides ayant cet effet de perturbateurs endocriniens mais il n'y a pas de méthodologie officielle de recherche uniforme et on n'a toujours pas de liste de molécules à rechercher. Cette interdiction reste inappliquée. » D'autant qu'il suffit d'un faible taux de présence de ces molécules dans un organisme pour qu'un impact sur la santé et/ou le corps d'une personne soit observé. « Ces molécules sont mal prises en compte dans la réglementation. »

Une pétition en ligne

Ainsi, en Saône-et-Loire, UFC Que Choisir estime la présence de pesticides soupçonnés d'être des perturbateurs endocriniens dans 23 % des analyses considérées comme conformes à la réglementation. « L'UFC demande, en application du principe de précaution, l'interdiction des pesticides soupçonnés d'être des perturbateurs endocriniens », précise Catherine Castaing.

Une **pétition en ligne** est disponible sur le site de l'association pour soutenir cette démarche.

Deux communes en rouge, une en noir

L'étude menée par UFC Que Choisir et Générations Futures s'est déroulée de janvier 2019 à décembre 2020, où 50 critères réglementaires ont été analysés. En Saône-et-Loire, 574 communes et 612 réseaux de distribution ont été passés au crible.

Parmi lesquels les polluants : agricoles (pesticides, nitrates) et industriels ou domestiques (résidus chlorés, bore...), les défauts du traitement de potabilisation (bactéries, aluminium, chlorites...), les caractéristiques naturelles de la ressource (radioactivité, arsenic, fer...) et les composants des canalisations dangereux pour la santé (plomb, cuivre, nickel...) Des critères classés en deux types : limites de qualité (critères sanitaires impératifs) et références de qualité (critères impératifs ou caractéristiques de la ressource), qui n'impactent pas la santé des consommateurs.

Des bromates à Anost et à La Chapelle-sous-Uchon

« L'eau peut être affectée par des paramètres naturels. Par exemple, dans le Morvan on trouve des sous-sols granitiques donc des eaux acides. L'eau de base étant peu minéralisée, associée avec une eau acide, cela donne une eau agressive qui va avoir plusieurs inconvénients comme des irritations du nez, de la bouche, des yeux, mais sans impact sur la santé », précise Denise Lespinasse. De ce fait, sur la **carte interactive**, la commune du Puley apparaît en rouge, avec une eau dite "mauvaise". Mais cela ne concerne que la turbidité de l'eau, qui n'impacte pas la santé. À l'inverse, Anost et La Chapelle-sous-Uchon présentent des bromates. « Les bromates sont des composés issus de traitement de l'eau, notamment celle de la désinfection à l'ozone. Le risque de développer un cancer chez l'homme est estimé après une consommation d'eau contaminée en bromates durant sa vie entière. Aucune analyse de ce type de risque n'est disponible en France ou ailleurs pour des expositions de courtes durées. Le commentaire de l'Agence régionale de santé (ARS) est le suivant pour les analyses où les bromates dépassent les limites de qualité sur La Chapelle-sous-Uchon par exemple (mesure 13µg/l pour une limite de 10 µg/l). Sur la commune d'Anost, on se trouve en zone de polycultures, celle de la Chapelle sous Uchon, de l'élevage », clarifie Catherine Castaing.